

Communiqué de Presse – 6 juillet 2020

Avis et motion adoptés en Bureau le 3 juillet 2020.

Le Conseil régional tiendra une séance plénière le 9 juillet prochain. En application des récentes ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil régional est amené à prendre certaines décisions dans des conditions de procédure allégées.

Le Conseil régional a transmis les rapports en lien avec sa plénière afin que le Bureau du CESER puisse émettre un avis sur ces rapports au nom de l'assemblée, conformément à la réglementation en vigueur dans la situation actuelle.

Budget supplémentaire 2020

Le budget supplémentaire (BS) pour l'année 2020, qui affiche un montant conséquent (510,9 M€ en crédits de paiements), s'inscrit dans un contexte totalement inédit. La région Grand Est a particulièrement souffert des conséquences de la crise, et de grandes incertitudes pèsent sur le territoire pour le long terme. Au regard des mesures prises et de la plupart des ajustements proposés dans ce BS, le CESER salue la très forte réactivité et l'engagement de la Région pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences. Il exprime également ses attentes quant à la traduction opérationnelle des mesures définies dans le cadre du Business Act et de la Conférence Sociale.

Par ailleurs, le CESER rappelle que c'est sur la base des réponses à l'urgence climatique qu'il faut construire un nouveau pacte environnemental, social et économique.

Par ailleurs, le CESER insiste sur l'importance du soutien de l'État auprès des collectivités régionales, compte tenu de leur implication dans la lutte contre les effets de la crise sanitaire, et suggère qu'un traitement différencié soit opéré en toute équité, en fonction de l'ampleur des répercussions de la crise sur les différents territoires.

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/avis-sur-le-budget-supplementaire-2020/>

Compte administratif 2019

Le rapport sur le Compte Administratif (CA) pour l'année 2019 constate un niveau de recettes réelles (dont revolving mais hors affectation du résultat) de 3 080,3 M€ et un montant de dépenses réelles de 3 069,9 M€ avec revolving. Pour le CESER, les taux de réalisation affichés sont bons, avec 96,5% pour les recettes et 94,3% pour les dépenses.

Cependant, pour le CESER, ce document dont la portée ne peut pas être uniquement financière, devrait également attester de la mise en œuvre effective des orientations et des choix politiques et fournir des éléments d'analyse tant quantitatifs que qualitatifs. Le CESER préconise que le CA soit davantage un élément constitutif de l'évaluation des politiques publiques régionales et, à cette fin, demande à disposer d'éléments d'analyses complémentaires (objectifs fixés, bilan d'activité, données comparatives...).

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/avis-sur-le-compte-administratif-2019/>

SRESRI : Stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Cette Stratégie s'articule en trois ambitions, déclinées en 14 objectifs et 36 actions.

Dans son introduction, la Région met en avant sa démarche de Business Act Grand Est (désormais GEBA), plan de relance de l'économie régionale suite à la crise sanitaire. Si le CESER s'associe pleinement à cette démarche (il y a d'ailleurs apporté sa contribution), il se doit de rappeler qu'une SRESRI, exclusivement envisagée sous le prisme d'un plan de relance économique, est limitante et la volonté politique affirmée, tenant compte exclusivement du contexte de la Covid-19, enfermerait le monde de l'ESRI dans une vision et une temporalité réduites, dès lors que la vision prospective est indispensable.

De plus, la SRESRI se doit d'entrer en articulation avec les autres schémas régionaux : SRDEII, SRADDET, CPRDFOP.

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/strategie-regionale-denseignement-superieur-de-recherche-et-dinnovation/>

Motion | Pour la gare d'interconnexion de Vandières

Le CESER Grand Est s'est toujours prononcé pour la gare d'interconnexion de Vandières dans ses avis et contributions et regrette que des divergences territoriales entre collectivités de l'ex-région Lorraine prévalent sur l'intérêt général, régional et transfrontalier.

Il réaffirme que cet équipement favoriserait l'utilisation des transports en commun, vecteurs des nouveaux modes de déplacement à faible émission de gaz à effet de serre

en créant une offre moderne et compétitive qui s'inscrirait dans le SRADDET Grand Est et contribuerait aux efforts à consentir pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2025.

Il y a aujourd'hui une nouvelle opportunité : dans le cadre des futures orientations pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), l'Union Européenne consulte les États membres en 2020 afin d'identifier les projets prioritaires qui relèveront d'un futur financement au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) pour la période 2021-2027. Le CESER demande donc instamment au Conseil régional de solliciter une inscription au RTE-T pour la gare d'interconnexion de Vandières qui entre pleinement dans les critères d'éligibilité prévus au projet de règlement UE COM (2018) 438 final du 6 juin 2018 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) n°1316/2013 et (UE) n° 283/2014.

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/motion-pour-la-gare-dinterconnexion-de-vandieres/>

Contact presse CESER : Jean FISCHER – 06 40 58 40 40 – jean.fischer@grandest.fr